

# « L'action publique et les Parcs Nationaux français : discours d'acteurs et instrumentalisation politique des conflits en zone centrale du Parc National de la Vanoise (Savoie) »

**Lionel LASLAZ**

*Agrégé de Géographie, ATER au Département de Géographie de l'Université de Savoie  
Laboratoire EDYTEM (Environnements, DYNAMIQUES et TERRITOIRES de la Montagne) - CNRS UMR 5204  
Université de Savoie - Chambéry  
[lionel.laslaz@univ-savoie.fr](mailto:lionel.laslaz@univ-savoie.fr)*

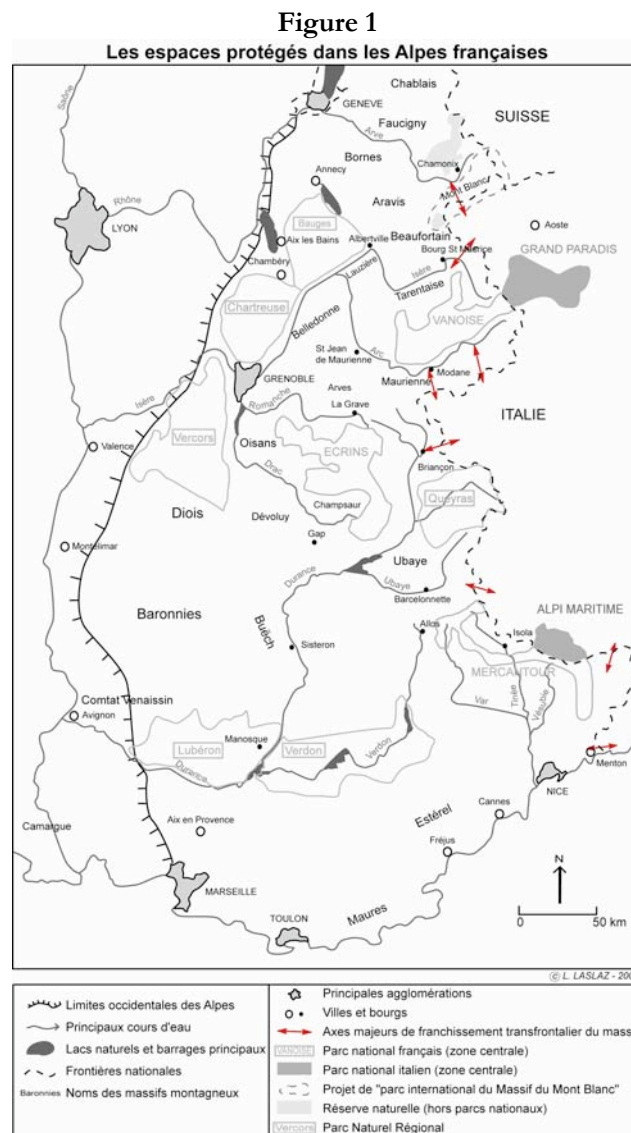
**Mots-clés :**

Parc National, zone centrale, Vanoise, Alpes, « nature », protection de l'environnement, développement local, action publique, instrumentalisation politique, segmentation spatiale, espace vécu, espace institutionnel, conflits d'usage.

**Key words :**

National Park, central area, Vanoise, Alps, "nature", environmental protection, local development, public action, political instrumentalization, spatial segregation, living space, institutional space, usage conflicts.

Le **Parc National de la Vanoise** (P.N.V.) est situé en Savoie, entre les vallées de la Tarentaise au Nord et de la Maurienne au Sud. Il se compose une **zone périphérique** de 1450 km<sup>2</sup> qui compte 32 078 habitants (1999) et d'une **zone centrale** (528 km<sup>2</sup>) qui ne comporte plus d'habitat permanent déjà à sa création mais de nombreux chalets d'alpage. La limite de la zone centrale est très découpée, parcourant près de 250 km (dont 14 sur la frontière italienne limitrophe du Grand Paradis), suivant approximativement la courbe de niveau 2000 m.



Les missions assignées à cet organisme administratif sont : la protection (finalité première), la fréquentation touristique induite et « l'éducation des visiteurs » recommandée ; les pratiques ancestrales sont tolérées (élevage) mais ont longtemps été considérées comme peu compatibles avec la mission fondamentale de préservation.

La Vanoise est un **Parc National montagnard**, comme tous les Parcs Nationaux français, hormis Port-Cros. Les altitudes de la zone centrale s'échelonnent entre 1280 m et 3855 m, sommet de la Grande Casse, point culminant de la Savoie. La configuration de ce **milieu montagnard** favorise la primauté de l'étage alpin, celui des alpages et des prairies « naturelles » (61 % du total, pour 75 % des superficies comprises entre 2000 et 3000 m). Mais contrairement aux idées reçues, il s'agit d'espaces en majorité « produits », c'est-à-dire aménagés et appropriés par les habitants.

Les logiques de spatialité (intérêt national et ancrage local) et de temporalité (durabilité de la civilisation agropastorale, création des espaces protégés) des Parcs Nationaux sont au cœur de la réflexion du géographe. L'action publique s'envisage elle aussi dans un emboîtement d'échelles (du local au national).

**L'action publique** est définie par le *Petit Robert* comme une action exercée au nom de la société par le ministère public pour l'application des peines. Elle sera considérée comme **tout fait politique ayant une incidence sur les espaces protégés, la mise en place de mesures et la prise de décisions visant au développement et/ou à la protection des milieux montagnards**.

Le géographe l'abordera comme un **phénomène politique ayant une implication spatiale**, notamment à l'échelle locale par le croisement et parfois l'entrechoquement de logiques décisionnelles multiscalaires (municipalité, communauté de communes, conseil général, conseil régional, Etat, Europe...). Comment s'organise cette action publique dans et autour des Parcs nationaux alpins français ?

**Instrumentaliser** revient à considérer quelque chose ou quelqu'un comme un instrument, rendu purement **utilitaire**, c'est-à-dire au service d'une ambition, d'un projet, d'une volonté, d'un axe de développement. Pour nous, il s'agira d'une **utilisation à des fins collectives ou personnelles d'une situation sociale que l'on contribue à exacerber**.

Les **acteurs** sont les personnes qui prennent une part active à la vie des massifs concernés (tout le monde est acteur, dans la mesure où il est partie prenante ou émet un avis sur l'aménagement de la montagne). Les discours sont l'expression verbale de la pensée, voire une déformation volontaire de celle-ci afin d'obtenir des réactions, mais aussi le raisonnement exprimé par le verbiage.

Les **conflits d'usage** sont définis par A. LECOURT (2003) comme « *le fruit d'une concurrence autour d'un espace ou d'une ressource* », l'auteur les différenciant des **conflits environnementaux** analysés par B. CHARLIER (1999) et des **conflits d'aménagement** (J.-M. DZIEDZICKI, 2001). Mais les différentes oppositions entre usages recoupent bien sûr les projets d'aménagement qui en découlent et les processus d'évolution environnementale qui les façonnent.

Quoiqu'il en soit, ces **conflits** s'expriment invariablement en termes d'espaces, de temps (court terme ou longue durée), de pratiques, d'activités, de quotidien, de visions du monde et de représentations.

Le statut d'espace protégé à réglementation rigoureuse des Parcs Nationaux est en effet très contraignant, ce qui ne va pas sans poser de lourds problèmes de **gestion**, au sens plein du terme.

Le cas du Parc National de la Vanoise ici retenu présente divers avantages :

- celui d'un statut particulier de l'espace, dans la mesure où des **mesures de protection strictes** régissent la zone centrale et que la zone périphérique est soumise à une convergence d'acteurs publics variés (différents Ministères, administrations départementales et régionales, municipalités...). En outre, la zone centrale est entourée de réserves naturelles, créées tout au long de l'histoire de l'espace protégé, et qui demeurent elles aussi difficilement admises.

Pour autant, il s'agit d'un **espace vécu**, anciennement humanisé, qui en porte encore la marque (alpages qui s'étendent sur l'étage alpin), d'un **espace politique** objet de nombreux enjeux de pouvoir et de résistances, d'un **espace économique** placé sous le sceau de la rentabilité (agricole et touristique).

- c'est le **plus ancien des Parcs Nationaux français**, par conséquent il offre au bout de 40 ans un recul appréciable pour observer son évolution et ses jeux d'acteurs.

- c'est le Parc National qui est l'objet des **plus fortes pressions en terme d'aménagement touristique**, car il est ceinturé par le plus grand ensemble de stations de sports d'hiver du Monde ; et « *là où il y a enjeu, il y a conflit* » (GRAVARI-BARBAS et VERSCHAMBRE, dir., 2000)...

Dans ce contexte, notre propos s'attachera à démontrer que les Parcs Nationaux alpins français, dont la Vanoise, ont été confrontés à des situations de conflits mettant en scène divers acteurs, conduisant les espaces protégés à rechercher des formes de compromis et de consensus afin d'éviter l'accroissement des phénomènes de rejets dont ils étaient l'objet. Différents exemples soulignent qu'au-delà des accrochages concernant les usages de l'espace, c'est bel et bien l'utilisation qui en est faite par les différents acteurs qui est révélatrice des distances existant entre les différents groupes sociaux sur les questions touchant à l'environnement et à l'espace rural, et de manière plus large, à de la société.

## **I – Les Parcs Nationaux alpins, segmentation spatiale et « politique du compromis » :**

*Pour éviter les conflits, les Parcs Nationaux alpins français, notamment la Vanoise, ont recherché le compromis par la pratique de la segmentation spatiale. Pratique qui s'avère finalement peu convaincante si l'on en juge par ses résultats sociaux et spatiaux. Il semble pourtant que la politique menée par les Parcs Nationaux semble en perpétuelle recherche de consensus social.*

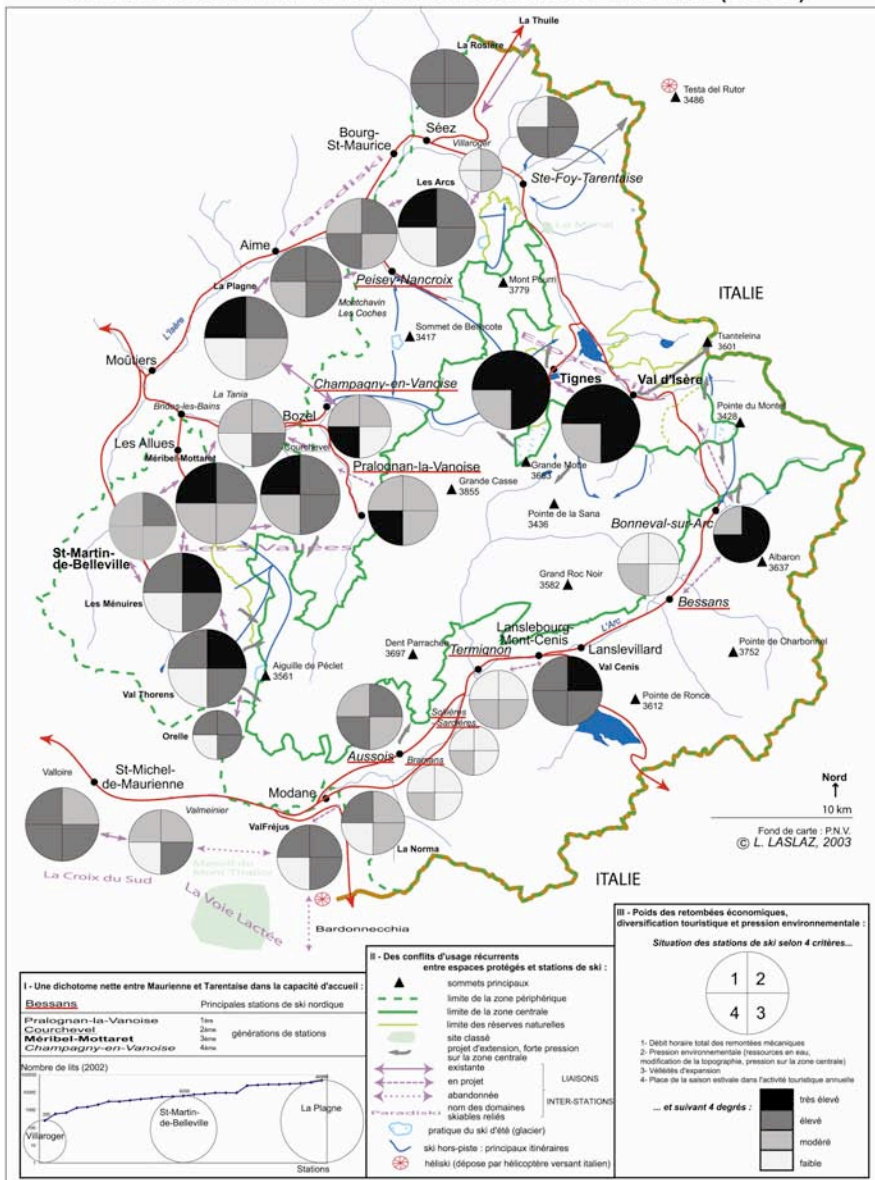
### **1) Un espace segmenté ?**

Dès sa création et le tracé des limites de la zone centrale, le P.N.V. se place dans une "logique de compromis" (LASLAZ, 2004) entre intérêt supérieur de la Nation (la protection d'espaces à forte valeur patrimoniale, "naturelle" à l'origine, puis

bâtie par la suite) et impératif local de développement touristique, marqué par le flot de constructions des stations de la "troisième génération". La solution trouvée n'est alors ni plus ni moins que de diviser l'espace afin de satisfaire les deux attentes. Cette solution supposée satisfaire les deux parties s'est révélée en fait peu convaincante : elle a exacerbé les oppositions au lieu de rechercher le juste milieu, pousser au jusqu'au-boutisme et à la fuite en avant en constituant de véritables continuums de remontées mécaniques sur certaines portions du pourtour de la zone centrale (figure 2). Elle a poussé les espaces protégés au repli et à l'intangibilité de leurs limites, ce qui n'a fait qu'accroître les phénomènes de mécontentement, voire de rejet à leur égard.

En effet, chaque commune négocia au début des années 1960 hectare par hectare les superficies destinées à être intégrées à la zone centrale, conservant hors de celle-ci au maximum les propriétés privées, les territoires de chasse giboyeux, ou les terrains potentiels d'aménagement touristique (communes de Termignon, Val d'Isère...). Par exemple, la commune de Saint-Martin-de-Belleville, dont le maire n'était autre que Joseph Fontanet, premier Président du Conseil d'Administration du P.N.V., mais surtout Ministre et Député de la Savoie, ne concéda rien de ses 15 500 hectares à la zone centrale. Elle a par contre été entièrement incluse en zone périphérique, ou en termes plus directs, attendait les retombées de celle-ci sans vouloir subir les contraintes de celle-là. La logique d'opposition entre espace aménagé et espace préservé culmine de 1969 à 1971 avec l'"Affaire de la Vanoise", moment paroxysmique des tensions entre promoteurs et élus partisans de la construction d'une station de ski (Val Chavière, sur la commune de Modane) en zone centrale, et défenseurs de l'environnement. Le 16 décembre 1969, un des protagonistes de la future "Affaire de la Vanoise", le Général Antoine Béthouart intervient à la tribune du Sénat. Il regrette en s'adressant au Ministre de l'Agriculture que « la plus grande de ces zones (du pré-parc), la haute vallée de Belleville et de Thorens, qui était comprise dans les limites du projet du parc, en a été retirée pour permettre d'y construire. » On ne s'étonnera donc pas de constater qu'aujourd'hui son territoire compte trois stations de ski (pour un total de 47 000 lits et un débit horaire de 117 000 skieurs) reliées entre elles et au reste des Trois Vallées...

**Figure 2**  
**Ether face à Prométhée, ou le P.N.V. "encerclé" :**  
**Capacité touristique des stations de ski,**  
**extension des domaines skiables en Maurienne et Tarentaise (Savoie)**



La figure 2 propose une lecture à plusieurs niveaux de la pratique des sports d'hiver. Les cercles sont en liaison avec le nombre de lits compris dans chaque station ; mais pour des raisons de lisibilité, l'échelle n'est pas proportionnelle ; leur nombre varie de 250 lits pour Villaroger à près de 49 000 pour La Plagne. A l'intérieur de ceux-ci figurent quatre paramètres : le débit horaire total des remontées mécaniques, qui est en général lié à la capacité d'hébergement touristique, la pression exercée sur l'environnement par la station (enneigement artificiel, modification de la topographie des versants), la volonté d'expansion, notamment en direction de la zone centrale et des réserves naturelles. Plus ces paramètres sont sombres, plus il s'agit de grosses stations, dotées de fortes capacités d'investissements, et à fort potentiel de développement. En proportion est mesuré le dernier critère, celui du poids de la saison estivale dans l'activité économique de la station. Plus la couleur est sombre, plus il s'agit de stations familiales, souhaitant conserver une authenticité de station-village et cette bi-saisonnalité touristique. Au final, le contraste entre Maurienne et Tarentaise, hormis quelques cas spécifiques, est édifiant. Les autres indications concernent essentiellement les liaisons inter-stations et les pratiques hors-piste ou du ski d'été.

## 2) Des limites spatiales et une politique visant à limiter les contentieux territoriaux

En tentant de répondre à chacune des demandes des communes concernées, l'Etat a induit un tracé de zone centrale qui répond plus à des tractations politiques qu'à des impératifs altitudinaux, écologiques et biologiques. « *Les frontières épousent plus la courbe des intérêts locaux que les courbes de niveau* » sera la première constatation effectuée au lendemain du tracé des limites. Cela explique le caractère « écrasé » de la zone centrale au Nord (car il faut exclure les grands domaines skiables tarins construits ou en projet), plus arrondi et en accord avec la topographie au Sud, dans la vallée de la Maurienne.

Pour limiter les accrochages avec les populations locales, l'administration a été contrainte de trouver des solutions acceptables pour les deux parties. Prenons l'exemple de la libre circulation des propriétaires au sein de la zone centrale : celle-ci est interdite aux touristes, mais munis d'un macaron à l'effigie du Parc National et délivré par la Direction, les éleveurs peuvent utiliser leurs véhicules sur les pistes pénétrant en zone centrale : c'est le cas à Bonneval-sur-Arc et à Termignon. La route pastorale d'Entre-deux-Eaux, tracée en 1971 par les Eaux et Forêts, la commune de Termignon (jusqu'à Bellecombe) et EDF (Jail, 1972), financée par le F.I.A.T., reste la plus conflictuelle. Une navette est mise en place le 15 juillet 1972 suite à l'interdiction de circulation pour les touristes. En septembre 1972, elle avait déjà transporté 2500 personnes. Les effets immédiats ont été doubles : trajet très raccourci pour les alpagistes (au lieu de neuf heures aller-retour à pied jusqu'à Entre-deux-Eaux, cinq heures pour Chavière-Bellecombe) et pénétrante pour des flux touristiques croissants, de concert avec l'ouverture de la « Porte » P.N.V. du Plan du Lac en 1973. M. Jail a prouvé que cette voie a contribué au maintien du pastoralisme ; il était question à l'époque d'étendre l'autorisation de circulation aux touristes séjournant à Termignon, ce qui ne sera jamais réalisé. Le problème reste le coût d'entretien de la piste et son utilisation. Mais trente ans après cet article, l'alpagisme reste tout de même très actif : la route permet l'accès à une quinzaine d'exploitations. Mesure de compensation par rapport à l'intégration du secteur très actif d'Entre-deux-Eaux ou pas, la piste a servi à l'activité du secteur, même si l'attachement viscéral des alpagistes et la tradition familiale ont aussi contribué à cette survivance. Sans doute n'y a-t-il guère de compromis possible puisque la plupart des agriculteurs exigent la totale liberté de circulation, mais la compréhension des gardes-moniteurs du secteur de Termignon fait le reste...

## 3) « Confiscation d'espace » et logiques d'appropriation

Ce type de pratiques induit une **partition entre le "dedans" et le "dehors"** de l'espace protégé, bien que pour les populations locales, cette division reste peu admise... En outre, elles considèrent le "*Parc*" comme l'institution politique en charge de sa gestion et non l'espace qu'il englobe. "*Chez nous*" désigne le lieu, car le territoire du Parc est un espace vécu doublé d'un espace institutionnel depuis 1963. Elles déterminent également des logiques opposées d'appropriation spatiales, entre ceux qui possèdent ou pratiquent l'espace au quotidien, ceux qui aspirent à le découvrir ou à le mettre à la disposition du grand public, et ceux qui considèrent l'intérêt supérieur de la nation comme primordial sur la propriété privée. Le rapport aux autres est producteur de territoire, territoire ancestral et identitaire de repli par rapport à l'Etat, mais aussi territoire économique et touristique qui tend à l'expansion sous l'effet de la concurrence internationale.

Le cas des Parcs Nationaux français est ainsi un bon exemple de "**production de territoire**" : des **rapports de domination** se jouent dans la dimension spatiale des politiques publiques (enjeux de pouvoirs, superpositions de pratiques, exclusion d'espaces par les limites du Parc National...).

**Les Parcs Nationaux ne sont-ils pas finalement la recherche d'un consensus social par la segmentation spatiale (entre le protégé et l'équipé) ?** Est-ce satisfaisant ? Existe-t-il d'autres alternatives ou le compromis par la division est-il la règle en matière de protection de l'environnement et de gestion des espaces montagnards ?

## II – Multiplicité des acteurs, conflits d'usage et instrumentalisation politique en zone centrale du Parc National de la Vanoise :

*La multitude d'acteurs concernés par le devenir de la montagne, le caractère passionnel des débats autour de sa protection et des espaces « naturels » sont à l'origine d'un brouillage des politiques publiques menées par le Parc National de la Vanoise : plus cantonné à son seul objectif de protection, celui-ci se voit attribuer une multitude de fonctions pour lesquelles il n'a pas toujours la compétence requise tout en rassemblant les mécontentements face à la politique environnementale de l'Etat français dont certains acteurs considèrent qu'il est l'incarnation.*

### 1) De multiples acteurs pour une approche différente de l'espace

En s'attachant au cas des tracés de pistes pastorales en zone centrale, on mesure quel écart il existe entre les représentations spatiales des différents acteurs impliqués. Dans le contexte actuel, une exploitation bovine laitière ne peut survivre que par l'utilisation d'une salle de traite mobile qui permette d'assurer la traite bi-quotidienne (valorisée en Vanoise par l'AOC Beaufort). Celle-ci n'est possible que si une piste pastorale est tracée. En 1975, il existe déjà 75 km de routes pastorales. Déjà dans le programme d'aménagement 1980-1984, l'Etablissement Public précise qu'il doit « limiter et contrôler les ouvertures des pistes de désenclavement qui s'avèreraient indispensables à l'activité pastorale des chalets les plus isolés ». Mais il existe fréquemment un hiatus entre les discours officiels, fussent-ils écrits, et les réalités de terrain.

Pour autant, l'ouverture d'une piste pastorale demande de longues procédures, des analyses approfondies sur les impacts environnementaux, et le Conseil d'Administration, qui se prononce après l'avis du Comité Scientifique, a bien souvent à combiner avec les réticences de ce dernier, essentiellement composé de biologistes.

Pour les touristes, le tracé d'une piste pastorale n'est pas toujours bien accueilli, eux qui voient circuler des véhicules là il leur est interdit de le faire, entraînant des désagréments visuels, olfactifs et sonores ; mais ils sont les premiers à souhaiter le maintien d'une exploitation de vaches laitières, assurant l'entretien du paysage et correspondant à leur idéal de montagne alpine. On constate donc des contradictions propres à chaque acteur du massif.

Figure 3

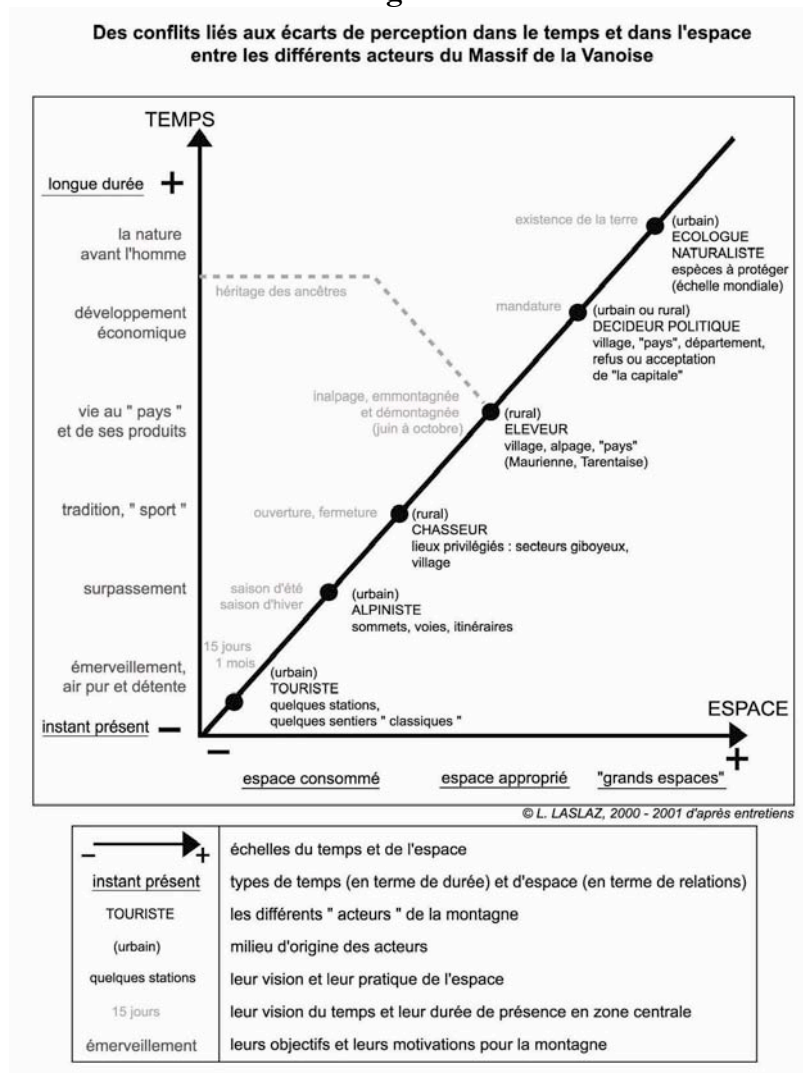


Tableau : Dimensions temporelles et échelles de représentations spatiales chez les différents acteurs de la zone centrale

Acteurs	Echelle de temps de référence	Représentations spatiales
Naturalistes	origines de la vie	espace sacralisé, immuable
Touristes	quelques jours, semaines	espace rêvé, idéalisé
Gardes-Moniteurs	origines de la vie (origine locale ou non)	espace parcouru et borné
Chasseurs locaux	plusieurs générations	territoire parcouru et amputé
Elus locaux	développement local (mandature)	territoire électoral
Actifs travaillant dans le tourisme	bi-saisonnalité (amélioration des conditions de vie)	territoire économique
Agriculteurs	plusieurs générations	territoire approprié, social, espace « ordinaire » et des difficultés

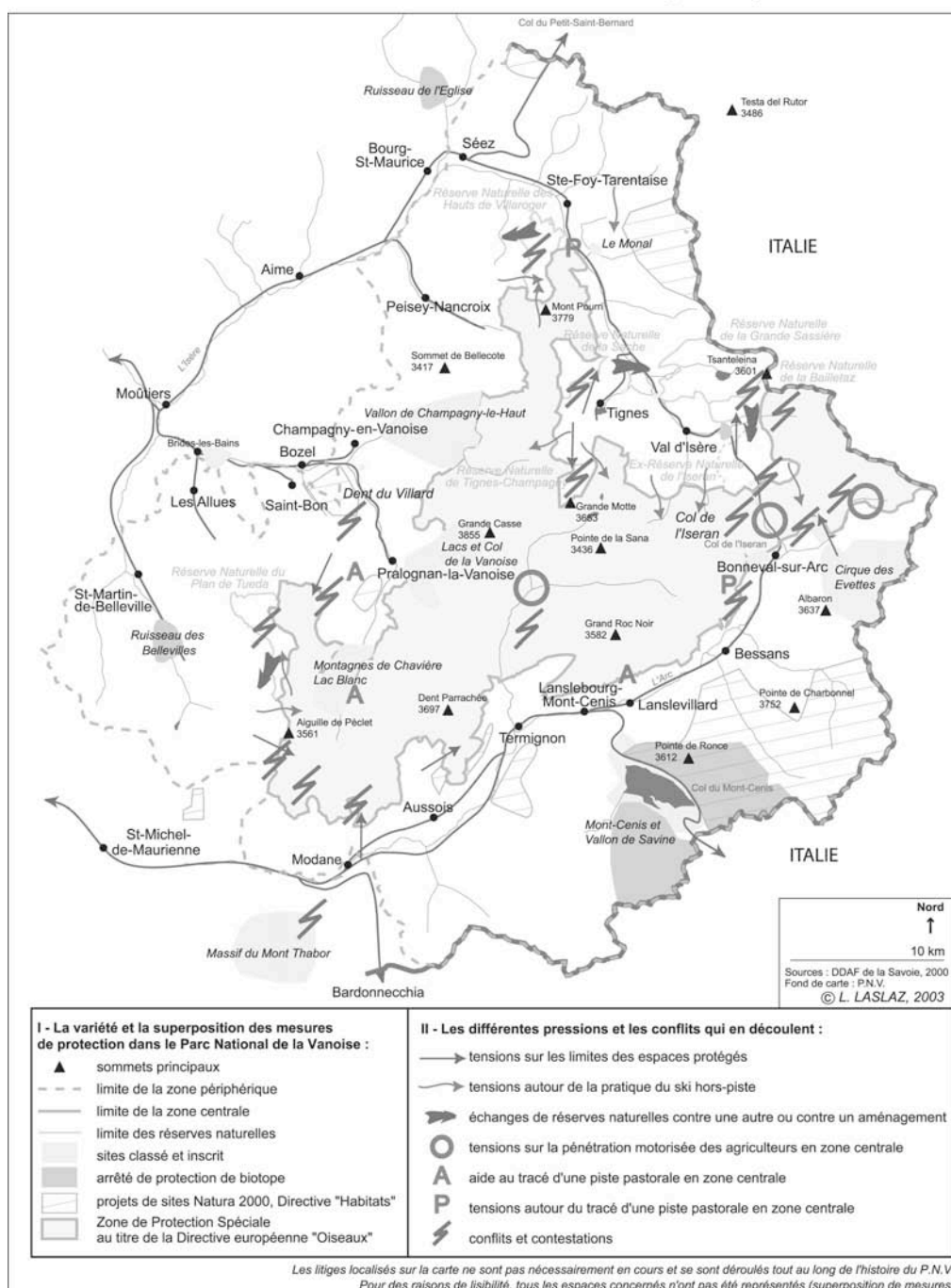
Source : L. LASLAZ, 2004, d'après Marié, 1989 ; Poche, 1996 et 1999 ; Leynaud, 1995.

## 2) Les conflits d'usage et leur instrumentalisation politique...

Le débat autour de la "surfréquentation" estivale et de son impact sur le milieu naturel est récurrent dans les Parcs Nationaux alpins français depuis le début des années 1970 et l'essor considérable de la randonnée estivale induite par « l'Affaire de la Vanoise ». Pour les agriculteurs, la fréquentation touristique est considérée comme une gêne, alors même ; qu'elle constitue leur clientèle (vente à l'alpage ou aux fruitières des villages). Pour les gestionnaires des espaces protégés ou les protecteurs de l'environnement, la surfréquentation est décriée, alors même qu'elle reste très ponctuelle et concentrée dans le temps. En outre, la promotion des espaces protégés et leur communication ont pour objectif d'attirer la population urbaine, certes avec comme but induit de les « éduquer » à l'environnement. La logique est la même pour les communes et les stations touristiques qui n'ont de cesse de développer leur imager estivale tout en regrettant l'insuffisance des infrastructures d'accueil (capacité des parkings) et en incitant les touristes à respecter les activités locales (piétinement des prés de fauche...).

L'utilisation du "retour du loup" a été fortement instrumentalisée depuis 1992 et son retour (avéré) dans le Parc National du Mercantour. Cette instrumentalisation par les différentes parties prenantes fera l'objet d'un système de réflexion présenté lors de la communication orale.

**Figure 4**  
**Mesures de protection et conflits environnementaux**  
**dans le Parc National de la Vanoise (Savoie)**



## CONCLUSION : Pour une lecture politique et idéologique des conflits environnementaux...

Les Parcs nationaux alpins français, soumis à de fortes pressions et à une inégale acceptation de la part des groupes sociaux, tentent d'être admis par la recherche de dédommagements à l'égard de ceux qui sont considérés comme les plus lésés par leur existence (populations locales et agriculteurs notamment). Le « passage en force » des mesures de protection provoquant en France des phénomènes de rejet (cas du réseau « Natura 2000 »), elles s'accompagnent de mesures compensatoires, d'aides diverses au développement, ce qu'a relativement réussi le P.N.E, mais qui restent perçues comme insuffisantes pour le P.N.V. Il demeure que les différentes tensions qui animent le P.N.V. depuis sa création ont fondamentalement été instrumentalisées à des fins politiques ou économiques : gel ou poursuite des aménagements touristiques, superposition ou adoption de nouvelles mesures de protection, prise en compte des revendications et de manière plus large de l'échelon local, sacralisation de l'héritage et de l'activité agricoles...

A notre sens, un établissement comme celui-ci, qui exerce une action publique, au nom de la Nation, est aussi en proie à divers jeux d'influence, concurrences entre groupes de pression, qui orientent et modèlent sa politique. Il s'agit donc d'une émanation étatique qui prend nécessairement corps sur un territoire, sur un espace vécu à l'échelle locale, et dont les décisions ne peuvent être transposables sur un autre. Une nuance apportée aux tenants du caractère trop « éloigné, rapporté, et imposé » des Parcs Nationaux...

### Bibliographie :

- ANDRE G., 30 novembre 1955 : *Pour un Parc National français*, Bonneval-sur-Arc, 34 pages
- BRACQUE P., février 1999 : « Rapport de mission interministérielle sur la cohabitation entre l'élevage et le loup », Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 80 pages.
- CAMPION-VINCENT V. et al., dir., 2002 : « Le fait du loup ; de la peur à la passion : le renversement d'une image », *Le Monde alpin et rhodanien*, n°1-3, 285 pages.
- CANS R., 1965 : « Les trois âges de la politique française de l'environnement », *Aménagement et nature*, n° 116, pp. 23-26
- CARBONE G., 1991 : *La peur du loup*, Gallimard, coll. « Découvertes », « Histoires naturelles », 176 pages
- CARLIER J., 1972 : *Vanoise : victoire pour demain*, Calmann-Lévy, 253 pages
- CHAMPOLLION A. et B., 1977 : *L'écologie dénaturée : les parcs nationaux : le cas des Ecrins*, La Pensée Sauvage, 103 pages
- CHARLIER B., 16 décembre 1999 : *La défense de l'environnement : entre espace et territoire : géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Thèse de Doctorat, sous la direction de A. ETCHELECOU, 753 pages
- COLLOMB G., 1989 : *Du bon usage de la montagne : touristes et paysans dans un village alpin de Haute-Maurienne*, l'Harmattan, coll. « Alternatives rurales », 207 pages
- CROIX N., textes réunis par, 1998 : *Environnement et nature dans les campagnes : nouvelles politiques, nouvelles pratiques ?*, P.U.R., coll. « Espaces et territoires », 262 pages
- *Décret du 1<sup>er</sup> Ministre créant le Parc National de la Vanoise, 6 juillet 1963*, J.O., 13 pages
- DI MEO G., 1998 : *Géographie sociale et territoires*, Nathan, coll. « Fac Géographie », 317 pages.
- FINGER-STICH A.S. et GHIMIRE K.B., 1997 : *Travail, culture et nature : le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France*, l'Harmattan, 234 pages
- GARDELLE C., 1999 : *Alpages : les terres de l'été - Savoie*, La Fontaine de Siloé, coll. « Les Savoisiennes », 350 pages
- GUILLEBON E. de, dir, 1998 : *Atlas du Parc National de la Vanoise*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 64 pages
- JAIL M., 1977 : *Haute-Maurienne, pays du diable ?*, Allier, coll. « Point triple », 244 pages
- JEUDY J.-M., 1986 : *Vanoise : montagne de l'homme*, Glénat, 187 pages
- LAPAQUE S., textes réunis par, 2001 : *Dernières nouvelles des loups*, Sortilèges, 232 pages
- LARRERE C. et R., éd., 1997 : *La crise environnementale*, INRA éditions, coll. « Les colloques », n° 80, 302 pages
- LASLAZ L., 2001 : *Territoire des montagnards, espace des urbains ; les relations entre élevage, tourisme et protection de l'environnement dans un espace "naturel" : le cas de la zone centrale du Parc National de la Vanoise [Savoie, France]*, D.E.A. de Géographie "Interface Nature/Société", sous la dir. de X. BERNIER, Université de Savoie, 215 pages
- LASLAZ L., 2003a : « "La poudre aux yeux"... Peut-on partager les usages au sein d'un espace protégé ? ... ou les pratiques du ski hors-piste en zone centrale du Parc National de la Vanoise (Savoie, France) », Actes du Colloque « Partage de l'espace, espaces partagés : regards croisés », Laboratoire ICoTEM (Identité et Connaissance des Territoires et des Environnements en Mutations), Université de Poitiers, 17 pages.
- LASLAZ L. et al., 2003b : « Paysage », in CLAEYSEN B., coord., *Le Guide du Parc National de la Vanoise*, Glénat, 176 pages
- LASLAZ L., 2004 : *Vanoise, 40 ans de Parc National ; bilan et perspectives*, l'Harmattan, coll. « Géographies en liberté », 434 pages
- LAURENS L., 1998 : « Le réseau Natura 2000 ou la difficulté d'élaborer une politique de gestion de la nature en France », in CROIX N., textes réunis par : *Environnement et nature dans les campagnes : nouvelles politiques, nouvelles pratiques ?*, P.U.R., coll. « Espaces et territoires », pp 205-228.
- LECOURT A., 2003 : *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Université de Rennes II - Haute-Bretagne, UMR ESO 6590, Thèse de Doctorat de Géographie, sous la dir. de G. BAUDELLE, 363 pages.
- LEYNAUD E., 1985 : *L'Etat et la Nature : l'exemple des Parcs Nationaux français : contribution à une histoire de la protection de la Nature*, Parc National des Cévennes, 70 pages
- MAUZ I., 1997 : *Bouquetins, chamois et territoires*, Mémoire de D.E.A. de géographie, sous la dir. de B. Debarbieux, C.E.M.A.G.R.E.F., Université Joseph Fourier Grenoble I, non publié, 85 pages
- MAUZ I., 2002 : « Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Environnement sous la dir. de R. LARRERE, CEMAGREF, Ecole Nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts, Paris, 513 pages.
- MICOUD A. et PELOSSE V., dir., 1993 : « Sauvage et domestique », *Etudes rurales*, n°129-130, 226 pages.
- P.N.V., 1997 : *Projet du parc, textes constitutifs du P.N.V. et évolution future*, rapport interne, 100 pages
- P.N.V., 1997 : *Plan d'aménagement 1997-2001*, 55 pages
- P.N.V., mai 2000 : *Rapport d'activité 1999*, 69 pages
- P.N.V., juin 2001 : *Rapport d'activité 2000*, 56 pages
- P.N.V., juin 2002 : *Rapport d'activité 2001*, 52 pages
- PRADELLE D., 1955 : *Etude pour la création d'un premier Parc National français en Savoie*, 8 pages
- RACINE J.-B. et BAILLY A. S., dir., 1988 : « Géographie sociale », *Espace Géographique*, Tome XVII, n° 3, Actes du 2<sup>e</sup> Colloque *Géotopiques*, pp 161-240
- RICHEZ G., 1992 : *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, l'Harmattan, coll. « Tourisme et sociétés », 421 pages
- SAMIVEL, juillet- septembre 1947 : « La montagne, d'utilité publique », *La Montagne et l'Alpinisme*, n° 337, pp. 43-45.
- SEVEGNER C., 1999 : *Les Parcs Nationaux Français de montagne et le tourisme : un mariage de raison*, Thèse de Doctorat en Géographie, sous la dir. de G. RICHEZ, Université d'Aix-Marseille I, U.F.R. des Sciences Géographiques et de l'aménagement, 2 volumes, 599 pages
- TERRASSON F., 1994 : *La civilisation anti-nature*, Ed. du Rocher, coll. « Conscience de la Terre », 302 pages
- TERRASSON F., 1997 : *La peur de la nature*, Sang de la Terre, 3<sup>ème</sup> édition, 192 pages
- TOCCANIER M., 2004 : *Quand l'homme et le loup se retrouvent sur le même territoire ; enjeux économique-politico-culturels et environnementaux en Savoie*, mémoire de T.E.R. Master 1, sous la dir. de X. BERNIER, 97 pages
- VIARD J., 1990 : *Le tiers espace : essai sur la nature*, Méridiens Klincksieck, coll. « Analyse institutionnelle », 153 pages